

8 octobre 2025

**Dernier RDV :
Le 17 octobre**



Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale
06 60 68 60 35



Cédric GRENIER
Délégué Syndical National Adjoint



Stefan DESBOURDES
Délégué Syndical National Adjoint
06 68 24 35 41



Stéphane GOUBIER
Représentant Syndical aux Comités
de Groupe et Européen
07 60 47 29 41

NAO 2025 : épisode 2

La CFDT attendait, notamment, une augmentation pérenne, une hausse du montant de la prime exceptionnelle et une révision du dispositif de la mutuelle pour que tout le monde puisse gagner du « pouvoir d'achat ».



LES MESURES PROPOSÉES À LA 2^{EME} RÉUNION

Versement d'une prime (PPV)

Pour 87% des salariés

Date de versement : Février 2026

Assujettie à CSG/CRDS et IR si perçue (exonérée d'IR si versement sur épargne salariale)



NEW!
~~1000 €~~
1100 €

Pour les salariés à la rémunération brute annuelle globale < à 60 k€. Soit pour 59 % des salariés.

700 €

Pour les salariés à la rémunération brute annuelle globale entre 60 k€ et 100 k€. Soit pour 28 % des salariés.

CE QUE LA CFDT A DEMANDÉ :

- De revoir véritablement le montant des primes
- De ne pas proratiser la prime pour les salariés à temps partiel thérapeutique
- D'augmenter le seuil de rémunération du 1er niveau de prime, pour qu'elle bénéficie à plus de salariés
- De prévoir un surabondement pour le versement de la prime sur l'épargne salariale

Augmentation de la part employeur sur la cotisation mutuelle



POUR TOUS LES SALARIÉS (hors ayants droit et retraités)

Augmentation de la part patronale : 60 % en moyenne aujourd'hui contre 69 % en moyenne demain (suivant sa rémunération).

D'un point de vue global, c'est un gain de 234 €/an pour les salariés actuellement en option 1 ou 2.

Pour les salariés sur la formule de base, c'est 48 €/an en moins sur leur cotisation et une meilleure couverture.

POUR RAPPEL:
PRISE EN CHARGE À 100 % DE LA COTISATION DE L'OPTION 1 PAR L'ENTREPRISE

TARIF DES OPTIONS

	- 20 ans	20 à 59 ans	+ de 60 ans
Option 1	7,5 €	15,5 €	20 €
Option 2	12 €	33 €	38 €

En savoir plus

Puisque l'on parle de mutuelle, la CFDT demande :

- la levée du délai de carence
- la suppression/diminution du délai de 10 ans pour changer d'option

Mais ça dépasse un peu le cadre de la NAO...



Augmentation de l'enveloppe des révisions individuelles

Augmentations/Promotions

2 % de la masse salariale au lieu des 1,8% obtenus l'an dernier

Ces propositions ne remplacent toutefois pas les effets d'une augmentation collective pérenne !